

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le quatorze décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibérations affichées en mairie le 21 décembre 2022
Procès-verbal approuvé lors de la séance du 1^{er} février 2023
Publié sur le site de la ville le 08 février 2023*

PRÉSENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Étienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD pour les délibérations 1, 22 et 24, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 1, 22 et 24, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 1, 22 et 24, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,
Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Chantal LAHARNAR, ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sabine HONORE, ayant donné procuration à Sabine HONORE

ABSENTS

Fatima KARRAD pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Christelle DUTRIAUX
Rafik BZIOUI

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2022

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023
2. Décision Modificative n°2 – Budget Principal
3. Autorisation de recouvrement de recettes et d'engagements des dépenses avant le vote du BP 2023 Ville
4. Autorisation de recouvrement de recettes et d'engagements des dépenses avant le vote du BP 2023 Zéphyr
5. Admission en non-valeur de créances transférées après dissolution de la Caisse des écoles vers le BP ville

Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique, aux affaires juridiques :

- 27 . Convention de mise à disposition de Monsieur Omar Mostefaoui à l'association Ordinat'Hem

Monsieur Thibaut THIEFFRY, Conseiller Municipal :

- 7 . Délégation de Service Public Fourrière Groupement de commandes

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'économie sociale, solidaire et circulaire :

- 9 . Marchés communaux d'approvisionnement – Renouvellement de la Délégation de Service Public

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint à la solidarité entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville :

13. Renouvellement de conventions actions sociales
26. Prolongation convention Hem Lannoy suivi programme d'intérêt général Amelio

Monsieur Fabienne LEPERS, Adjointe à l'Éducation et à la Jeunesse :

10. Convention d'objectif et de financement – Prestation de service ALSH périscolaire, extrascolaire et ados – Renouvellement des conventions 2023/2024
12. Renouvellement de conventions jeunesse

Monsieur Jean-Adrien MALAIZE, Conseiller Municipal délégué à la Citoyenneté et à l'e-administration :

11. Désignation des membres du Conseil de la Jeunesse
25. Rapport d'évaluation du budget participatif

Madame Ghislaine BUYCK, Adjointe aux relations avec la population et aux cérémonies :

14. Recensement de la population
15. Tarifs de concessions dans le cimetière communal

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à la vie associative et aux animations :

16. Renouvellement de conventions actions culturelles

Monsieur Etienne DELEPAUT, Conseiller Municipal délégué aux Sports et aux équipements sportifs :

17. Renouvellement de conventions sports

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable :

18. Renouvellement de conventions environnement

Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, au commerce, à l'emploi et à l'insertion :

19. Actualisation des droits de place du marché Grand Place

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

- 20. Cession d'une parcelle rue Jules Guesde cadastrée AS 836
- 21. Acquisition de la parcelle cadastrée section BA 336 – 423 rue Jules Guesde
- 22. Cession du tènement foncier rue du 6 juin 1944
- 23. Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public
- 24. Occupation du domaine public pour l'installation de consignes automatisées.

TABLE DES MATIÈRES

Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2022	5
2. Décision modificative numéro 2 budget principal	5
3. Autorisation de recouvrement de recettes et d'engagement de dépenses avant le vote du BP 2023 de la ville5	
4. Autorisation de recouvrement de recettes et d'engagement de dépenses avant le vote du BP 2023 du Zéphyr5	
5. Admission en valeur de créances transférées après dissolution de la caisse des écoles vers le BP de la ville....5	
27. Convention de mise à disposition d'Omar Mostefaoui à l'association ORDINAT'HEM	5
7. Délégation de service public fourrière, groupement de commandes	5
9. Marchés communaux d'approvisionnement, renouvellement de la délégation de service public.....5	
13. Renouvellement de la convention action sociale	5
26. Prolongation convention Lannoy programme d'intérêt général AMELIO	5
10. Convention d'objectifs et de financement, prestation de ALSH, périscolaire, extrascolaire et ados, renouvellement des conventions 23 et 24	5
12. Renouvellement des conventions jeunesse.....5	
11. Désignation des membres du conseil de la jeunesse	6
25. Rapport d'évaluation du budget participatif	6
14. Recensement de la population	6
15. Tarif de concession dans le cimetière communal	6
16. Renouvellement des conventions d'action culturelle.....6	
17. Renouvellement des conventions sport	6
18. Renouvellement des conventions environnement.....6	
19. Actualisation des droits de place du marché Grand Place.....6	
20. Cession d'une parcelle 423 rue Jules Guesde	6

23. Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public	6
1. Rapport d'orientation Budgétaire.....	7
22. Cession du tènement foncier rue du 6 juin 1944.....	20
24. Occupation du domaine public pour l'installation de consignes automatisées	22

La séance est ouverte.

Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.

M. Francis VERCAMER, Maire : Mouvements en Mairie : nous souhaitons la bienvenue à Nicolas Blanchard, directeur général adjoint du Pôle Éducation Jeunesse, le 8 novembre 2022 ; nous souhaitons également la bienvenue à Mathieu Leclere, gestionnaire de commande publique, le 13 décembre 2022, Julien Malina, gardien de Police municipale, le 1^{er} janvier 2023, Amélie Beune, chargée d'accueil au CCAS le 1^{er} janvier 2023.

Côté départs, nous en avons deux, Anne-Sophie Guillemet, du CCAS qui part au Département, le 1^{er} janvier 2023, et Cédric Mérikhi que vous connaissez sûrement puisqu'il a fait beaucoup d'événements et d'animations sur la ville qui nous quitte pour la ville de Leers, en janvier 2023.

Nous déplorons le décès de Monsieur David Maciel Gomes, père de Custodio Gomes, du Service des Sports, Jeunesse et Animation, le 20 novembre 2022. Je présente en votre nom toutes nos condoléances à la famille.

Les événements en cours et à venir : Le Téléthon, en bilan définitif, a rapporté 10.813 euros, ce qui est un beau score compte tenu de l'ambiance générale en France.

Demain, il y a le don du sang, qu'on appelait le Télé Don, à une époque, c'est le don du sang qui est particulièrement ouvert aux élus et aux techniciens de la ville. Ce don du sang est organisé par la ville de Hem, en lien avec l'EFS, de 10 heures à 13 heures, demain matin, et de 15 heures à 19 heures, l'après-midi, à la salle des fêtes. Je vous invite à donner votre sang, si vous le pouvez, ou si vous le souhaitez. Je vous rappelle que les normes de don ont un peu changé. Il y a un peu plus d'ouverture pour ceux qui veulent donner leur sang.

Spectacle de Nora Hamzawi, demain soir à 20 heures au Zéphyr. C'est une humoriste.

Une pièce de théâtre, La Bajon, à 20 heures au Zéphyr, samedi à 17 heures.

Le jeudi 22 décembre, le ciné vacances Encanto, à 15 heures, au Zéphyr.

Le 23 décembre, nous aurons l'émission de radio par les aînés de la ville de Hem, destinée aux seniors, qui passe sur RPL Radio de 10 heures à 11 heures, sur la fréquence 99.0 FM.

Festivités de Noël du 14 au 24 décembre : la Patinoire a été installée sur la Grand Place, avec des manèges autour.

Du 14 au 24 décembre : Un chalet est installé au village de Noël sur la Grand Place de 16h à 19h. Il s'agit d'offrir un jouet neuf ou en bon état au profit des enfants des Restos du Cœur et du Secours Populaire. Je vous invite à faire passer le message et également à faire des dons, si vous avez des jouets neufs ou jamais utilisés chez vous, dont vos enfants ne se servent pas.

Mercredi 21 décembre : grande parade de Noël avec feu d'artifice. Départ du cortège à 18h30 de la Maison du Foot et arrivée sur la Grand Place.

Jusqu'au 31 décembre : grand jeu des « commerçants d'Hem j'aime » pour aider le Père Noël à résoudre l'enquête de Noël. C'est un jeu d'enquête. Je vous invite à y participer, chez nos commerçants.

Réveillon solidaire le 31 décembre à Dunant, organisé par l'Espace de Vie St Ex. C'est un réveillon qui rassemble beaucoup de personnes. Pas mal d'élus ou de techniciens de l'espace de vie, ou d'ailleurs, ou de bénévoles associatifs, viennent autour des personnes qui sont seules ou qui ont quelquefois des difficultés à organiser un réveillon.

Cérémonie des vœux aux Associations et Corps constitués, le mardi 3 janvier, à 19h30, au Zéphyr.

Vœux au Personnel le vendredi 6 janvier, à 17 heures à la Salle des Fêtes.

Mercredi 11 janvier : Installation du Conseil de la Jeunesse, à 18 heures.

Samedi 14 janvier : conte musical Pinocchio à 20 heures, au Zéphyr

Samedi 21 janvier : Parents Ados, une pièce de théâtre, à 17 heures au Zéphyr, et une autre pièce de théâtre, Le Clan des Divorcés, à 20 heures, au Zéphyr.

Prochain conseil municipal le mercredi 1^{er} février 2023.

Je souhaite la bienvenue à Madame Mathilde LOUCHART. Votre collègue, Madame Karima CHOUIA, avait proposé de bloquer des délibérations complémentaires. Nous nous sommes accordés avec Monsieur Dupont pour en bloquer deux.

Mme Mathilde LOUCHART :

Il me l'a dit. Nous pouvons aussi bloquer la délibération sur les redevances d'occupation du domaine public.

M. Francis VERCAMER, Maire :

D'accord. Je la bloque également.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2022

2. DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2 BUDGET PRINCIPAL

3. AUTORISATION DE RECOUVREMENT DE RECETTES ET D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BP 2023 DE LA VILLE

4. AUTORISATION DE RECOUVREMENT DE RECETTES ET D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BP 2023 DU ZÉPHYR

5. ADMISSION EN VALEUR DE CRÉANCES TRANSFÉRÉES APRÈS DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES VERS LE BP DE LA VILLE

27. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'OMAR MOSTEFAOUI A L'ASSOCIATION ORDINAT'HEM

7. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE, GROUPEMENT DE COMMANDES

9. MARCHÉS COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT, RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

13. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ACTION SOCIALE

26. PROLONGATION CONVENTION LANNOY PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AMELIO

10. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT, PRESTATION DE ALSH, PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET ADOS, RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS 2023 ET 2024

12. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS JEUNESSE

11. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE

25. RAPPORT D'ÉVALUATION DU BUDGET PARTICIPATIF

14. RECENSEMENT DE LA POPULATION

15. TARIF DE CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

16. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'ACTION CULTURELLE

17. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS SPORT

18. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ENVIRONNEMENT

19. ACTUALISATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ GRAND PLACE

20. CESSION D'UNE PARCELLE 423 RUE JULES GUESDE

23. ACTUALISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. Francis VERCAMER, Maire : Je vous propose de passer à l'ordre du jour et de voter les votes bloqués. Ont été proposés en votes bloqués :

Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2022 ;

2. Décision modificative numéro 2 budget principal ;

3. Autorisation de recouvrement de recettes et d'engagement de dépenses avant le vote du BP 2023 de la ville ;

4. Autorisation de recouvrement de recettes et d'engagement de dépenses avant le vote du BP 2023 du Zéphyr ;

5. Admission en valeur de créances transférées après dissolution de la caisse des écoles vers le BP de la ville ;

27. Convention de mise à disposition d'Omar Mostefaoui à l'association ORDINAT'HEM ;

7. Délégation de service public fourrière, groupement de commandes ;

9. Marchés communaux d'approvisionnement, renouvellement de la délégation de service public ;

13. Renouvellement des conventions action sociale

26. Prolongation convention Lannoy programme d'intérêt général AMELIO

10. Convention d'objectifs et de financement, prestation de ALSH, périscolaire, extrascolaire et ados, renouvellement des conventions 23 et 24

12. Renouvellement des conventions jeunesse

11. Désignation des membres du conseil de la jeunesse

25. Rapport d'évaluation du budget participatif

14. Recensement de la population

15. Tarif de concession dans le cimetière communal

16. Renouvellement des conventions d'action culturelle

17. Renouvellement des conventions sport

18. Renouvellement des conventions environnement

19. Actualisation des droits de place du marché Grand Place

20. Acquisition d'une parcelle 423 rue Jules Guesde

23. Actualisation de la redevance d'occupation du domaine public.

Je vous propose de passer au vote de ces délibérations. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont votées à l'unanimité.

À l'unanimité des présents, les élus approuvent le procès-verbal du 5 octobre 2022 ainsi que les délibérations numéros 2, 3, 4, 5, 27, 7, 9, 13, 26, 10, 12, 11, 25, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 23.

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

M. Francis VERCAMER, Maire : j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'orientation budgétaire qui vous a été remis. Il fait une vingtaine de pages. Je vais présenter un petit résumé sous forme de diaporama.

Comme la loi NOTRe nous y invite, j'ai l'honneur de vous présenter les orientations budgétaires que la municipalité compte mettre en œuvre tout au long de l'année 2023. Ces orientations s'attachent bien évidemment à respecter les trois finalités du GOPH, voté en 2020. Cette année, particulièrement, elles vont s'intensifier autour de la poursuite de la mutation et de la modernisation de Hem, de la mise en valeur de nos espaces naturels, du développement culturel, de la solidarité et de la convivialité.

L'élaboration du budget 2023, tant primitif que supplémentaire, va se réaliser dans un contexte de crise exceptionnelle et de tensions internationales, d'inflation et de pénurie énergétique.

Cette situation engendre une hausse des dépenses de fonctionnement inconnue depuis plusieurs décennies, et bien supérieure à la hausse de nos recettes de fonctionnement, car nous ne souhaitons pas augmenter nos taux d'imposition, malgré la non-compensation par l'État de ses propres décisions impactant notre budget.

Pour bâtir nos orientations budgétaires, je vous propose de retenir les hypothèses suivantes :

- Le maintien des taux de fiscalité locale ;
- La quasi-stabilisation des dotations observée en 2022 et une non-éligibilité aux dispositifs exceptionnels d'aide de l'État ;
- Une augmentation des recettes de la CAF ;
- Une augmentation subie des dépenses de fonctionnement liées aux décisions de l'État, de la masse salariale, notamment ;
- Une augmentation contrainte des dépenses liées à l'énergie et à l'inflation ;
- Une diminution de l'autofinancement de 600 000 euros, qui serait donc arrêté à 2 millions d'euros ;
- L'absence d'emprunt.

Avant de détailler nos choix budgétaires et nos propositions, je vous propose de nous comparer à d'autres villes de notre taille situées au sein de la Métropole lilloise.

Comme vous pouvez le constater, nos recettes fiscales par habitant sont bien plus faibles que dans celles-ci, soit de 38% par rapport à Wasquehal, de 27% par rapport à Croix, de 24% par rapport à Faches-Thumesnil, et même bien inférieures à la moyenne de notre strate, de 25,6%.

Nos dépenses de fonctionnement par habitant sont également bien plus faibles que celles de ces villes, grâce à nos efforts constants en faveur de l'optimisation des ressources humaines et des travaux d'économie d'énergie que nous réalisons depuis près de 15 ans.

Nos recettes réelles par habitant, malgré les dotations d'État, restent inférieures à la moyenne nationale.

Enfin, notre dette est nulle depuis plusieurs années et nous fait économiser les intérêts dont les taux sont d'ailleurs en forte hausse.

Nous faisons partie, il y a encore quelques mois, des villes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres de France. Notre bonne gestion a permis de dépasser ce seuil, mais ne fait pas de nous une ville riche pour autant.

Notre investissement, orienté en grande partie vers des travaux d'isolation thermique, est dans la moyenne des villes de notre strate. Toute réduction aurait comme corollaire une transition énergétique moindre, ce qui serait pour le moins irresponsable en ces temps où le coût de l'énergie n'est supportable pour personne et où la production des gaz à effet de serre est encore trop élevée par rapport aux accords de Paris.

Bien que nos recettes fiscales par habitant soient inférieures à celles de nos voisins, nous ne comptons pas augmenter nos taux d'imposition pour la treizième année consécutive. Le décrochage de la courbe

de foncier bâti en 2020 est la conséquence de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de la part départementale de taxe foncière à la commune, transfert entièrement neutre pour nos habitants.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'avis de taxe foncière que vous recevez comporte également des taxes au profit d'autres collectivités locales telles que la GEMAPI pour lutter contre les inondations, la TOEM pour l'enlèvement des ordures ménagères, la taxe spéciale d'équipement, voire la taxe de la chambre d'agriculture pour le foncier non bâti.

La valeur locative, base de calcul de l'imposition, est réévaluée par le projet de loi de finances de l'État et votée par le Parlement, après passage en commission finances.

Faute de compensation par l'Etat de la hausse de la masse salariale et de l'inflation de l'énergie, nous estimons la hausse de nos recettes à 2,88%, agrégeant à la fois la hausse de la valeur locative votée par le Parlement, la hausse de nos recettes CAF, compensant en partie les 11 ouvertures de place en crèche collective et les quelques hausses habituelles de dotation.

Cette manne supplémentaire ne peut couvrir à elle seule la hausse prévisionnelle de la masse salariale, la hausse du prix de l'énergie et l'ouverture de nouveaux services à la population (11 places de crèches par exemple).

C'est pourquoi, en 2023, pour équilibrer les comptes, nous allons réduire notre autofinancement de 600 000 euros. La conséquence de cette baisse sera la réduction des investissements, en 2023. Nous espérons revenir à un niveau supérieur dans les années à venir afin de réaliser le programme que nous nous sommes fixé en début de mandat, notamment la rénovation du quartier de Lionderie et des différents quartiers du PRU2, point plus brut pour la ville, évaluée à plus de 12 millions d'euros, voire presque 13 millions d'euros, hors taxes.

Notre bonne gestion ne nous a pas permis d'obtenir les compensations d'État, mais nous donne le satisfecit de ne pas avoir notre charge financière augmentée par la hausse des taux d'intérêt.

Une dette nulle entraîne une charge en intérêts nulle, mais nous permet aussi d'emprunter, si le budget d'investissement était défaillant, sur nos ambitions de rénovation et de modernisation. Mais nous n'en sommes pas encore là. La charge de la dette du pays est déjà insupportable pour le budget de l'Etat. Il est inutile d'en rajouter.

La courbe de l'autofinancement est significative, car elle permet de voir comment la ville a financé sa transformation durant les 20 dernières années. Les efforts de gestion ont permis d'investir massivement pour le cadre de vie, la rénovation du quartier des Hauts Champs, la création d'un cœur de ville, l'offre de services au profit de la petite enfance, ou l'offre culturelle et sportive que nos jeunes et nos familles apprécient particulièrement.

Pour tenir nos objectifs, il faudra bien évidemment éviter le dérapage des dépenses de personnel. Elles représentent plus de 50% de notre budget. Le moindre écart aurait des conséquences importantes sur l'offre de services aux habitants. Les décisions gouvernementales de hausse du point d'indice et de refonte des catégories de personnel entraînent une hausse de 5,8% de la masse salariale.

Quelques mots sur l'évolution de notre démographie locale. Sur 40 ans, la population a baissé de près de 14% pour passer de 23 000 habitants à moins de 19 000 habitants, aujourd'hui.

La création de La Vallée 2 a simplement freiné la forte baisse, due à la rénovation urbaine et à la cohabitation des familles, constatée dans les années 2000.

La tendance actuelle reste à la baisse. Cela me permet de faire un rappel de l'étude que nous avons présentée il y a un an, dont un des thèmes pointait le besoin de construction d'environ 68 logements par an pour maintenir la population à son niveau actuel. Il est évident que ce chiffre est prospectif et que le maintien de la population dépend de la taille du logement construit et du parcours résidentiel que nous réussirons à mener, en parallèle, pour repeupler les grands logements. J'attire votre attention sur le fait que, depuis 4 ans, nous n'avons accordé de permis de construire que pour 27 logements par an, en moyenne. La conséquence sera la poursuite de la baisse de la population et la panne du parcours résidentiel. Il est donc important de mettre en œuvre rapidement ce PLH, approuvé au dernier Conseil, mais qui reste encore insuffisant pour atteindre les 68 logements par an et nous invite à poursuivre notre réflexion pour l'avenir de notre ville.

Les conséquences immédiates de ce manque de construction de logements se trouvent dans nos chiffres. Sur 20 ans, le nombre d'élèves a chuté de 15%, malgré un rebond dû à La Vallée 2. Cette chute d'effectifs produit un coût par élève, en école publique, en forte hausse et par conséquent un forfait aux écoles privées, basé sur ce coût, en hausse de plus de 50 000 euros, en 2023.

De plus, la tendance restera à la baisse, car les décisions de permis de construire ne produisent des effets sur la scolarisation, au mieux, que 4 ans plus tard. Il est vraisemblable qu'en outre, l'Éducation nationale fermera administrativement des classes, ce qui renchéra davantage le coût par enfant scolarisé dans le public, et donc notre forfait aux écoles privées.

La hausse des dépenses de fonctionnement provient également de la hausse des tarifs de l'énergie.

Afin d'équilibrer le budget et d'éviter la suppression d'offres de services au public, j'ai fixé, pour la fin 2023, l'objectif de réduire de 30% la consommation énergétique.

Pour cela, nous allons appliquer la délibération du 5 octobre dernier sur ces 3 axes majeurs :

- Intensifier la rénovation des bâtiments par leur remplacement, par des travaux d'isolation thermique, par des aménagements de transition énergétique pour les plus récents, les LED par exemple ;
- Installer davantage des productions autonomes d'énergie par la pose de panneaux solaires ou par la pose de moyens d'énergie renouvelable, éoliens ou de géothermie, par exemple ;
- Associer les usagers à une meilleure utilisation des équipements par la baisse de la température ou les éco-gestes.

L'éclairage public sera entièrement remplacé par des éclairages LED, à intensité modulable par secteur et à distance. D'après les engagements de performance du prestataire, cet investissement, déjà voté précédemment, et d'ailleurs financé, va générer une baisse de près de 70% de nos consommations, lorsque la totalité des éclairages aura été remplacée. Le retour sur cet investissement de près de 2 500 000 euros est estimé à 10 ou 12 ans, selon le coût de l'énergie.

Vous avez compris que la priorité de cette année 2023 sera accordée d'une part à la chasse au « gaspi » et d'autre part à la réalisation des investissements à caractère de transition énergétique et d'isolation thermique, dans la plupart de nos actions. Mais, cette priorité ne va pas occulter les efforts que nous faisons vers le cadre de la vie, autour de la nature en ville, la mobilité douce, la propreté ou vers la solidarité, notamment envers nos aînés, bien évidemment envers les personnes les plus démunies qui vont pouvoir bénéficier des 100 000 euros versés au CCAS en octobre dernier, pour les aider à passer le cap de l'énergie chère, ou encore avec les familles, avec les 11 places de crèches ouvertes en septembre, ce qui va peser, bien évidemment, sur toute l'année 2023.

Nous n'oublions pas la tranquillité publique, toujours plébiscitée lors des rencontres avec nos concitoyens. Par ailleurs, un de nos chiens policiers prenant une retraite bien méritée sera remplacé.

La jeunesse et l'éducation restent des éléments forts de notre dynamisme. Le budget sera en forte hausse, d'abord pour couvrir le forfait aux écoles privées déjà évoqué, mais aussi pour garder la qualité, l'accueil et l'animation de nos restaurants scolaires, l'accueil des ALSH ou des autres mercredis récréatifs, tellement importants dans le temps de vie de nos jeunes. Les classes de découverte sont toujours gratuites et les emmèneront vers la Normandie à la découverte des plages et du milieu marin. Les écoles de disciplines culturelles ou sportives ont fait leurs preuves dans l'accompagnement de notre jeunesse vers une passion ou un loisir, voire un métier. Nous poursuivrons dans cette voie et tâcherons d'y amener davantage de jeunes grâce à la médiation et au milieu associatif.

En matière de communication, une nouvelle application plus moderne, plus complète et plus facile d'utilisation verra le jour afin de bien informer nos habitants des manifestations, animations et offres de services de la ville, la Smart City, souvent évoquée ici même et déjà fonctionnelle avec les nouveaux équipements comme l'école Jules Ferry. Elle le sera également avec l'éclairage public, mais aussi avec tous les nouveaux équipements que nous réalisons.

Des contacts sont noués avec nos villes voisines au profit des services partagés comme une nouvelle balayeuse, une médiathèque numérique ou la poursuite de nos liens sur l'instruction des permis de construire, la police municipale ou le réseau d'assistance maternelle.

L'année 2023 sera l'année du 30e anniversaire du jumelage avec Wiehl et le 40e anniversaire du Théâtre de l'Aventure et de son école de discipline théâtrale.

Au-delà des rendez-vous traditionnels avec nos manifestations emblématiques, telles que Oxyg'Hem, les fêtes d'Hem, le carnaval, Halloween, qui a été un succès exceptionnel, cette année 2022, ou les rendez-vous nature qui seront au nombre de 2 cette année, en sus de la course nature le long de la Marque que vous avez pu redécouvrir cette année au mois de novembre.

Nous pourrions également redécouvrir notre histoire locale par des expositions, en partenariat avec Historihem et Génée'Hem, « dis-moi d'où tu viens, je te dirai qui tu es ».

Enfin, afin de ne pas pénaliser nos partenaires associatifs, nous stabilisons l'enveloppe de subventions à hauteur de 985 000 euros. Ils sont de gros utilisateurs de nos équipements sportifs, culturels ou sociaux. Nous comptons sur eux pour appliquer les écogestes qui permettront d'atteindre nos objectifs de sobriété énergétique, tant pour nos comptes que pour la planète.

En 2023, nos centres sociaux vont bâtir un nouveau projet de centre à contractualiser avec la CAF et la ville. La CTG est un document précieux dans l'analyse des besoins de notre population. Ils pourront s'appuyer sur ce document pour développer des offres de service adaptées.

En matière d'investissement, le budget primitif 2023 fera la part belle aux PPI, dont les dépenses seront orientées presque exclusivement vers les travaux de transition énergétique et la mise aux normes de sécurité des usagers.

Les autres dépenses d'investissement seront davantage orientées vers les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour travailler en temps masqué sur les gros projets du GOPH restant à réaliser.

La vidéoprotection, comme évoquée précédemment, reste l'investissement le plus demandé par nos habitants. Le parc de caméras sera équipé de caméras « piège » contre les dépôts sauvages.

Nous allons lancer la rénovation des toitures des écoles Victor Hugo, Marcel Pagnol et Marie Curie, sur lesquelles nous envisageons la pose de panneaux solaires.

Nous poursuivrons les travaux de renaturation des cours d'école et lancerons la deuxième phase des travaux de « de Lattre de Tassigny ».

En matière d'équipements culturels et sportifs, nous achèverons les travaux d'isolation du centre culturel Franchomme et de la Cantoria. Nous lancerons des AMO, assistances à maîtrise d'ouvrage, pour les travaux de la salle des fêtes, les salles de sport de Beaumont ou la salle de sport Blaise Pascal, qui sont toutes les trois de véritables passoires thermiques. Ce ne sont pas les usagers qui me diront l'inverse.

Nous lancerons les études de rénovation de l'ancienne école Jules Ferry pour y faire un tiers-lieu. Nous remplacerons tous les éclairages de compétition des salles de sport par des éclairages LED et lancerons la déconstruction de la salle Leplat, au profit d'une nouvelle salle plus moderne et à énergie passive.

Outre la transformation de tout l'éclairage public, nous engagerons les travaux du dojo prévus au PRU2 et nous expérimenterons une ombrière photovoltaïque sur le parking de la maison de l'emploi et des services publics.

En matière de développement durable, nous démarrerons l'observatoire de la biodiversité à proximité de l'étang de pêche et lancerons les travaux de Dunant, dont la création d'un îlot de fraîcheur.

Bien évidemment, les aides aux particuliers restent d'actualité, comme le budget participatif. Comme évoqué précédemment, les PPI seront orientés vers la sobriété énergétique et la sécurité des usagers et démarrerons le plus tôt possible afin d'avoir rapidement un impact sur nos consommations.

Le montant annuel de ces PPIM se chiffre à 1 665 000 euros. La répartition est réalisée en fonction des enveloppes dégagées pour le mandat, pour chaque thème concerné et selon la capacité à réaliser les travaux.

Les travaux des autres investissements, que j'ai listés tout à l'heure, se montent à 1 637 000 euros et 7 100 euros non affectés, pour faire face à un éventuel imprévu jusqu'au vote du BS.

En conclusion, nous proposons que le budget 2023 poursuive les actions engagées et respecte le GOPH issu du programme électoral sur lequel la majorité a été élue. Il poursuivra, en lien avec la MEL, les chantiers de rénovation urbaine et de ses équipements. Il confirmera l'accélération du rythme d'investissement au profit de la transition énergétique. Il s'inscrira dans la trajectoire de la bonne gestion que nous avons toujours réalisée, en espérant qu'à l'avenir, nos partenaires prennent davantage en compte celle-ci et les efforts qu'elle induit dans leur participation financière.

J'ajoute que j'ai entendu que la Première ministre avait indiqué qu'elle allait tenir compte de cela et modifier, peut-être, la part de la compensation financière de l'énergie et de la hausse de la masse salariale due à la hausse du point. J'attends de voir ces modifications.

Nous maintiendrons les taux d'impôts locaux à leur niveau pour la treizième année consécutive. Nous optimiserons nos ressources humaines et nos moyens matériels. Nous garderons le cap vers un meilleur cadre de vie, avec des choix budgétaires envers ceux qui en ont davantage besoin, vers la souveraineté énergétique ou vers la valorisation de nos espaces naturels protégés, sans emprunter, mais en restant prudents, pour que notre avenir reste serein et permette la réalisation de tous nos projets.

Je vous remercie. J'ai essayé d'aller vite, pour que nous ayons du temps. J'espère que vous avez bien tout saisi. Qui demande la parole ? Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, ce rapport s'inscrit dans un contexte budgétaire toujours dégradé. L'inflation, portée par la hausse du coût de l'énergie, la hausse du point d'indice et la hausse des taux d'intérêt, rend l'exercice plus complexe et personne ne peut le nier. Ce contexte est renforcé par certaines décisions de l'État. Tout d'abord, l'État a refusé d'étendre le bouclier tarifaire aux collectivités, les laissant un peu piégées au libre jeu du marché énergétique dérégulé et erratique.

L'État a aussi décidé, en 2022, une augmentation du point d'indice, ce qui a un impact sur toutes les collectivités. Pour nous, c'est une très bonne décision, bien entendu. Elle est nécessaire. Elle apparaît indispensable pour 2023, tant les fonctionnaires ont toujours été présents en période de grande crise, notamment pendant le COVID. Je vous l'accorde, cela a aussi été effectué sans grande concertation avec les collectivités, et surtout sans compensation. C'est ce qui peut influencer sur les budgets aujourd'hui.

La suppression de la taxe d'habitation a aussi réduit l'autonomie fiscale des communes, les rendant dépendantes du transfert de l'État. Le comble est le spectre des contrats de confiance qui sont une espèce de retour des contrats de Cahors. L'État impose aux collectivités une austérité avec la perspective d'une évolution des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation. Cette austérité imposée par l'État est contraire à l'esprit de la décentralisation, alors que les besoins sont énormes pour les villes et notamment pour engager des transitions écologiques qui sont plus que nécessaires.

La baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement induirait nécessairement une réduction du service rendu aux habitants, ce qui n'est pas acceptable.

Nous devons faire une politique d'investissement massif dans la transition écologique, c'est plus que nécessaire, dans le contexte actuel de sobriété qui impose des économies d'énergie à tous, qui ne se feront qu'en accompagnant la rénovation thermique des bâtiments du patrimoine communal.

L'heure est aujourd'hui, avant tout, à l'entretien et au changement de ce patrimoine municipal pour le rendre plus économe. Cela a commencé. Cela évolue. Cela avance encore, mais je pense que c'est vraiment ce sur quoi il faut axer tous les investissements aujourd'hui.

Un vieux proverbe dit : « gouverner, c'est choisir. » L'heure est venue pour tous de faire des choix et des arbitrages. Parfois, c'est douloureux. Il faut ce courage pour dire aujourd'hui que nous allons baisser un certain nombre d'investissements qui sont peut-être attendus, mais dont les montants d'investissement sont trop importants.

Les équipements tiennent peut-être à cœur de la majorité ou de la minorité des habitants, mais leur maintien tout le temps, comme ce qui est prévu, entre en contradiction avec des choix budgétaires qu'il faut poser aujourd'hui.

Dans ce contexte, tout le monde peut comprendre que la ville fasse des choix dans l'intérêt général plutôt que dans l'intérêt particulier, quand l'augmentation du prix de l'énergie nous pousse fortement à revoir nos choix.

C'est d'autant plus important qu'il ne peut pas être envisageable pour nous de nous voir contraindre à revoir les politiques tarifaires, au cours de l'année prochaine éventuellement. Cela nous obligerait à laisser de côté et à exclure une grande partie des Hémois ou des Hémoises, dont des enfants qui sont les personnes concernées directement par les choix des parents. Cela serait inenvisageable. Il ne faut surtout pas que nous le fassions.

Vous avez parlé de solidarité, ce qui est très important dans ce contexte, notamment auprès des associations. On reporte souvent, à l'euro près, les financements des associations, mais elles aussi subissent les inflations que nous-mêmes subissons en tant que collectivité. Il va falloir que nous soyons vigilants à ce que certaines ne se retrouvent pas en difficulté, à devoir faire des choix et réduire également ce qu'elles proposent à la population. In fine, ce sont tous les Hémois qui payent ces effets de cascade.

Concernant les lignes directrices, et le besoin de logements, je continue à porter et évoquer, même si c'est infime, que lorsque des habitants demandent à séparer leurs parcelles, il faut y accéder, puisque c'est une densité qui est soutenable. Ils sont d'accord puisque c'est eux qui en font la demande. Cela peut représenter un peu, mais ce sont quand même quelques logements en plus sur la ville.

La baisse de la population est réelle. Est-ce qu'uniquement les logements que vous prévoyez de faire dans les années à venir vont pouvoir faire repartir à la hausse ces logements ? Pas seulement. Je pense qu'il y a tout un contexte de typologie de logement, de ce que nous proposons aussi sur la ville pour attirer des familles, des jeunes, des personnes qui redynamisent aussi une ville et pas uniquement des personnes un peu plus âgées. Le dynamisme, c'est aussi cela.

Nous avons aussi beaucoup bétonné cette ville depuis les 20 dernières années. Il ne nous reste plus beaucoup de place. Malgré tout, la population a baissé. À nous à revoir comment nous pouvons faire autrement.

M. Francis VERCAMER, Maire : merci. Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : cette année encore, vous ne serez pas surpris d'apprendre que pour le groupe « Hem Demain », ce rapport d'orientation budgétaire comporte trop de choix que nous n'approuvons pas tout à fait pour que nous puissions le soutenir.

Nous ne vous suivons pas dans l'analyse de nos contraintes liées aux recettes. Nous n'avons pas les mêmes priorités concernant nos dépenses. Le défaut de concertation et de transparence reste trop présent dans votre méthode.

Concernant les recettes, en commission, Monsieur Decoster, vous avez exprimé l'inquiétude que nos recettes pourraient, d'après vous, ne pas augmenter assez vite dans les années qui viennent. Moi, je m'en réjouis. Je crois que les recettes d'une municipalité ne sont pas du chiffre d'affaires et je pense que le contribuable que vous êtes appréciera que les recettes communales n'augmentent pas trop vite en cette période de sobriété, d'autant que nous observons tous que, malgré les dépenses supplémentaires subies, notre contexte budgétaire nous permet de maintenir notre capacité à participer à notre transition énergétique et écologique et à accroître notre capacité à aider le quotidien des Hémois.

Ne nous plaignons pas trop vite de la situation de la France ou de l'absence de soutien de l'État. Cette année encore, pour soutenir notre commune, les efforts sont faits, boucliers tarifaires, amortisseurs électricité, filets de sécurité, hausse de la DGF, pour la première fois depuis 13 ans, respect des engagements liés à la rénovation urbaine, fond vert. Les dispositifs sont bien en place et il n'est pas légitime de critiquer le fait qu'un effet de seuil nous priverait de telle ou telle aide. J'ai d'ailleurs cru comprendre, contrairement à ce que vous disiez, que toutes les collectivités qui payent 500 euros et plus le mégawattheure toucheront, au titre de l'amortisseur, une aide de 160 euros, correspondante. Nous ne sommes pas privés de tout. Il existe des opportunités.

N'oublions pas les efforts que l'État fait depuis des années pour les villes de notre catégorie dans le cadre de notre rénovation urbaine. C'est notamment grâce à ce niveau de dotation important et des recettes fiscales en constante augmentation, que la ville autofinance ses investissements tout en dégagant un excédent très important, de 6 millions d'euros cette année, et une épargne confortable.

Enfin, nous voulons souligner que l'indexation des bases fiscales sur l'inflation va conduire à une forte hausse d'impôts en 2023. Elle s'ajoutera à ce que vous déciderez pour le taux municipal. Je rappelle que

notre taux, même s'il reste inchangé, n'en reste pas moins à un niveau très élevé. Plutôt que vous réjouir de ces recettes supplémentaires, vous pouvez ne pas participer à cette augmentation, et concrétiser par un acte, je cite : « votre volonté affirmée de ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Hémois. »

Concernant les dépenses, pour nous, 2 axes doivent être privilégiés. Vous les avez vous-même nommés : « Maintenir notre attention à destination des plus modestes et ne prévoir que des investissements durables contribuant à la sobriété énergétique et à la transition écologique. »

Nous soutenons les initiatives et les projets allant dans ce sens. La période nous impose la sobriété de nos dépenses publiques et la durabilité de nos investissements. Dans cette optique, l'investissement représente la variable d'ajustement de notre budget, cette année. Nous souhaitons que, sans profiter de la pusillanimité de la commission environnement, vous respectiez l'engagement pris ici, devant nous, lors du débat sur la sobriété énergétique, de n'investir cette année que dans des projets liés à la transition énergétique. Il s'agit de proscrire aujourd'hui les choix d'investissements qui pèseront sur nos budgets de fonctionnement de demain et qui ne satisfont pas aux critères de durabilité.

En premier lieu, par exemple, nous citerons bien sûr cet ahurissant projet d'agrandissement des loges du Zéphyr, pour plus d'un million d'euros. Rien d'objectif ni de rationnel ne justifie cette dépense. Nous partageons en revanche les choix d'investissements favorisant notre sobriété énergétique par la rénovation de nos équipements. Pour autant, la ville de Hem ne doit pas concentrer ses actions sur ses seuls équipements. Elle doit porter une politique publique qui fait levier auprès de tous les acteurs de la rénovation de la ville, les promoteurs, les bailleurs et les habitants. C'est pourquoi nous regrettons le renoncement au programme AMELIO, ce programme que chacun connaît qui consiste à aider les propriétaires pour des travaux de rénovation de leur logement. Hem compte nombre de propriétaires, parfois très modestes, occupant un parc ancien qui se dégrade. La rénovation du parc privé doit être traitée avec la même priorité que celle des équipements publics.

Le second axe pour notre ville consiste à ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Hémois et maintenir notre attention à destination des plus modestes. 40% des Français sont à l'euro près quand ils font leurs courses, 60% sont à 10€ près à la fin du mois. Tous les Hémois ne seront pas en mesure de faire face à l'inflation ou à l'augmentation des tarifs municipaux que vous annoncez. Nous vous demandons 3 mesures face à cette situation :

- Geler les tarifs municipaux que vous souhaitez augmenter en 2023 ;
- Maintenir la subvention exceptionnelle de 100 000 euros accordée en 2022 aux centres sociaux ;
- Indexer l'enveloppe des subventions à nos associations, au minimum sur l'inflation, pour éviter l'augmentation des cotisations.

Par ailleurs, dans le cadre du budget qui sera voté, nous serons attentifs aux montants des subventions, ramenées au nombre d'adhérents par association et vigilants sur l'équité et la légitimité des critères retenus.

Enfin, un mot sur la sécurité et la tranquillité publique. Vous évoquez principalement la police, les caméras de vidéoprotection, les caméras pièges, ou certaines actions de sécurité routière. Nous aurions aimé que le contrat de ville soit cité parmi les outils mis en place, que des moyens supplémentaires soient déployés sur des actions de prévention, en partenariat avec les associations, les éducateurs et les médiateurs. Nous pouvons rappeler que la sécurité et la tranquillité publique sont les priorités que l'État met en avant dans les contrats de ville.

J'ai parlé de recettes et de dépenses, il ne me reste plus qu'à évoquer la méthode. Le propre d'un budget est de présenter de façon exhaustive, en toute transparence, l'ensemble des postes et des montants dont il est prévu ou prévisible qu'ils feront l'objet de transactions dans la période. En évaluant celui-ci, force est de constater que trop d'imprécisions apparaissent, en particulier au niveau des recettes d'investissement. Nous regrettons une fois de plus que, pour vous, cette période de ROB se réduise davantage à un exercice de communication, plutôt que d'offrir l'occasion de débattre sur le fond de nos orientations budgétaires. Il y a un an pile, en 2021, je vous disais ici même à ce sujet que nous réclamons, comme d'habitude, davantage de concertation et de transparence sur vos projets et études en cours, en particulier sur les investissements qui ne figuraient pas sur votre programme électoral, et plus de transparence également dans le financement et la réalisation des investissements. Je pourrais citer, par exemple, le budget Braquaval et le coût de l'aménagement de la Mairie, le financement de la Maison de

l'histoire hémoise. En 2023, le nom de ces projets change, mais votre méthode demeure. Cette demande reste plus que jamais d'actualité. Je vous remercie.

En conclusion, nous ne voterons pas pour cette délibération.

M. Francis VERCAMER, Maire : merci. Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : il y a un sujet qui me perturbe, c'est le fait que nous soyons contraints d'augmenter notre tarif de participation aux écoles privées parce que la fréquentation des élèves du public baisse. Quand nous regardons les choses avec du recul, c'est quand même un peu aberrant. C'est une mécanique qui n'a pas de sens. Je pose la question. J'aimerais que nous y réfléchissions pour l'avenir. À Hem, nous avons 6 groupes scolaires publics, me semble-t-il. Il y a 2 écoles privées, 3 avec une maternelle, et presque autant d'élèves. Je crois que nous sommes à 60% et 40%, en termes de pourcentage de population. Je m'interroge vraiment. Avons-nous vraiment besoin d'avoir autant d'écoles, si le nombre d'élèves baisse et que le coût que cela représente pour la ville augmente, que cela nous oblige à augmenter la participation aux écoles privées ? J'aimerais que nous en débattions pour les années à venir.

M. Francis VERCAMER, Maire : bien. Monsieur Decoster.

M. Gaëtan DECOSTER : je regrette ta remarque, Jacques, sur le fait que tu souhaiterais avoir plus d'éclaircissement sur nos recettes d'investissement. Il me semble que les commissions sont faites aussi pour le débat et tu n'as formulé aucune remarque quand j'ai présenté ce sujet.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Mahtour.

M. Kamel MAHTOUR : merci, Monsieur le Maire. Je voulais un peu rebondir sur ce que vous avez dit, Monsieur Dupont. Monsieur le Maire l'a bien dit au sujet du ROB, ou de toutes nos politiques de prévention. Il y a des choses qui se font déjà depuis un bon petit moment. Des acteurs locaux, les centres sociaux, les médiateurs, sur le territoire, sont sur le terrain avec Horizon 9 ou l'AJTF, et les 2 centres sociaux. Nous continuons ce travail, dans ces quartiers, pour justement améliorer les conditions de nos jeunes. Je suis heureux, ce soir, bien que nous nous serrons la ceinture, de voir que nous restons encore généreux. Je voulais remercier Monsieur le Maire pour les 100 000 euros donnés pour les familles les plus démunies, qui sont dans nos quartiers et qui souffrent actuellement du contexte économique. C'est quand même un beau geste. Ils pourront cumuler avec les aides déjà existantes de l'État. Je voulais quand même le souligner, et avoir une pensée pour ces familles qui vont souffrir, pendant ces périodes hivernales, de cette crise économique et de la guerre en Ukraine. Merci, Monsieur le Maire.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : je comprends bien votre intervention, Monsieur Mahtour, mais c'est précisément pour la saluer et faire en sorte qu'elle puisse avoir tout son impact, encore dans le budget 2023, que mes propositions ont été faites. Ne le prenez pas mal.

M. Francis VERCAMER, Maire : est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer, ou répondre à certaines questions ? Gaëtan.

M. Gaëtan DECOSTER : je change de sujet. Mathilde, je remarque que vous souhaitiez revoir, pour éventuellement la baisser, la subvention aux écoles privées. Je connais très bien les 3 présidents d'OGEC. Eux aussi subissent des augmentations d'énergie ou de coût de personnel. Je suis assez fier de la ville qui joue le jeu, qui respecte la loi et qui naturellement augmente la cotisation aux écoles privées, et heureusement.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : c'est quelque chose qui doit être revu de manière beaucoup plus large. Effectivement, nous devons respecter la loi et verser aux écoles privées. Ce n'est pas le propos. Les personnes ont le droit de choisir entre public et privé, c'est tout à fait normal. Mais peut-être que si nous avons 6 groupes scolaires et qu'aujourd'hui il y a moins de choses dans les écoles, nous pouvons aussi envisager de transformer les écoles, ou en tout cas certaines parties des écoles, qui pourront faire d'autres choses, pour les rendre aussi accessibles, aux associations, etc.

Cela évite aussi d'investir dans d'autres lieux. Ce sont un peu des écoles ouvertes, qui servent à d'autres choses, hors temps scolaire. C'est peut-être aussi une option, mais cela doit se voir de manière plus large

que de se dire que nous créons moins d'écoles. Il s'agit de voir comment nous pouvons revoir l'utilisation des bâtiments municipaux qui ne sont pas dédiés à un seul sujet.

M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur Decoster.

M. Gaëtan DECOSTER : tu as raison, Karima. Nous l'avons d'ailleurs présenté tout à l'heure en PPI. Notre volonté est d'essayer de faire en sorte que le coût de l'élève du public diminue. Cela passe aussi par l'énergie. Tout à l'heure, nous vous avons présenté la réfection des 3 toitures des écoles publiques pour un montant d'environ 200 000 euros. Cela aura un impact direct sur une baisse des charges énergétiques, donc une baisse du coût de l'élève du public. Nous en sommes conscients. La preuve est que nous y travaillons.

M. Francis VERCAMER, Maire : je vais essayer de répondre globalement aux interventions et aux questions.

En ce qui concerne les recettes, à ce jour, l'État ne va pas compenser la hausse du point d'indice de la fonction publique. Nous ne sommes pas éligibles au bouclier tarifaire. J'ai l'article 14 ter du budget. Il sera voté, si la motion de censure est repoussée. Même s'il a été modifié, nous ne serons pas concernés par le filet de sécurité pour les collectivités territoriales, parce qu'il y a une des conditions qui ne nous concerne pas. C'est malheureux, mais c'est comme cela. J'ai entendu la Première ministre indiquer qu'elle allait revoir ce sujet. Il n'a pas été revu dans le cadre du PLF. J'attends des propositions. J'ai écrit moi-même au ministre de l'Économie et des Finances, en indiquant que, de la manière dont cela était fait, les gens qui ont beaucoup d'argent et le dépensent n'importe comment sont privilégiés, plutôt que ceux qui ont une bonne gestion, même s'ils ne sont pas riches. J'ai entendu dire qu'il voulait en tenir compte, au mois de septembre, lors de son intervention à la télé ou à la radio. Je pensais qu'ils allaient tenir compte des recettes des communes et pas seulement de l'excédent, parce que l'excédent c'est le résultat de la gestion et la recette c'est la richesse. Pour l'instant, ils ne le font pas.

Je reconnais que l'État fait le « fonds vert ». Cela n'est pas nouveau. J'ai été 18 ans député. Tous les ans, dans tous les budgets, il y a toujours eu des subventions spécifiques pour l'investissement. Cette fois-ci, il y a un « fonds vert » de 2 milliards d'euros. C'est très bien. Nous n'allons pas dire que cela n'est pas bien. Mais, tous les ans, il y a une politique qui vient aider les collectivités ou les habitants à faire des choses. Nous le savons. Nous allons regarder si nous pouvons en profiter. Cela participe au financement de l'isolation thermique et de la transition énergétique. Nous allons en faire beaucoup. Cela tombe bien. Nous allons pouvoir aller les chercher. Encore faut-il que nous nous soyons retenus. On nous dit souvent, vous allez avoir la DETR ou vous allez avoir la DATI. Cela fait 3 ou 4 ans que nous n'avons plus de tout cela. Toutes ces dotations pour les villes de moins de 20 000 habitants, nous n'en voyons plus la couleur. Ce sont des dotations qui, normalement, doivent être fournies auprès des communes de moins de 20 000 habitants. Chaque fois que nous déposons un dossier, nous ne sommes jamais retenus. J'attends de voir si nous allons être retenus, cette fois-ci.

Sur la partie recettes, vous parlez des impôts locaux. J'ai présenté il y a quelques instants l'imposition payée par les habitants, et non pas le taux. Le taux ne veut rien dire. 50% de 10 euros, c'est toujours moins que 20% de 100 euros. Le pourcentage ne veut rien dire. Ce qui est important c'est ce que les gens payent. Vous l'avez bien vu, nous sommes à 38% de moins par rapport à Wasquehal, et à 27% et 24% par rapport à Croix ou à Faches-Thumesnil. La moyenne d'imposition locale des Hémois est inférieure à celle de nos voisins. Par rapport à la strate nationale, nous sommes encore à moins 24,6%. Nous pouvons encore baisser, c'est sûr. Nous sommes une ville pauvre, mais nous pouvons continuer à dire que nous allons baisser, et dire aux fonctionnaires qui ne sont déjà pas très nombreux, parce que la masse salariale est bien inférieure aux autres, que nous allons les payer moins, et encore supprimer du personnel. Je ne suis pas persuadé que cela passerait bien auprès du personnel. Vous le direz vous-même, si vous le voulez, mais moi, en tout cas, je ne suis pas sur ce principe. Nous avons déjà beaucoup moins de fonctionnaires qu'ailleurs. J'ai discuté récemment avec la députée qui vient de Wasquehal. Quand j'ai donné le nombre de ETP que nous avons, j'ai vu sa tête changer, parce qu'évidemment, je pense que nous devons avoir 25% de fonctionnaires de moins que Wasquehal. Ces fonctionnaires font un service public, je pense, aussi bien que Wasquehal – je ne peux pas dire mieux parce que je ne veux pas me fâcher – sauf qu'ils sont moins nombreux pour le faire.

Aujourd'hui, le seul moyen que nous avons pour augmenter nos recettes, c'est la base fiscale. Nous avons 70% de nos recettes qui viennent des dotations. C'est la dotation d'État. Vous dites que cela va

augmenter. La DGF va augmenter fortement cette année 320 millions d'euros. Je vous rappelle que la DGF, c'est 26,6 milliards d'euros. Cela veut dire que l'augmentation est de 0,5%. La hausse en pourcentage est très faible et va être partagée entre toutes les collectivités. Les dotations augmenteront relativement peu.

Nous allons nous trouver dans un système où les recettes augmentent peu alors que nos dépenses augmentent beaucoup, pour 2 raisons :

- La hausse du point d'indice et la refonte des catégories de fonctionnaires qui font augmenter la masse salariale. Nous avons estimé cela à 5,8%. Cela représente même un peu plus. Nous allons essayer d'optimiser nos besoins. Quelquefois, nous prenons des agents contractuels pour compléter, etc. Nous allons essayer de le limiter ;
- L'énergie qui est deux fois plus chère que l'année précédente.

Nous avons une hausse très forte des dépenses avec relativement peu de recettes en plus. Il faut bien équilibrer les budgets. Nous allons donc réduire l'investissement, puisque nous baissions notre autofinancement de 600 000 euros. C'est une recette d'investissement en moins. Nous allons essayer de faire des économies, en optimisant. Je ne vois pas comment nous pourrions baisser les impôts, comme vous le dites. Nous sommes déjà moins chers que les autres, baisser encore nos recettes nous rendrait encore plus dépendants de l'État, comme l'a dit Karima Chouia, ce qui ne me paraît pas une bonne gestion. C'est peut-être la vôtre, cela n'est pas la mienne.

Concernant la partie dépenses, la ville de Hem était la première de la Métropole à adhérer au dispositif AMELIO. Nous avons accompagné, sur 10 ans, 140 propriétaires pour un montant de 250 000 euros, environ. Je vous rappelle que concernant ce programme AMELIO, nous sommes quasiment les derniers à le quitter, puisque nous ne sommes plus que 2 communes, Croix et nous. Toutes les autres l'ont quitté depuis longtemps. Nous attendions la fin du programme. Nous quittons ce programme AMELIO parce que des aides aux particuliers existent pour la rénovation énergétique. Elles donnent d'ailleurs plus de moyens aux particuliers. C'est Anne qui préside la commission. Nous avons régulièrement des demandes pour changer des fenêtres, isoler, et un certain nombre de travaux à l'intérieur, qui apportent plus de moyens qu'AMELIO. Nous préférons aller vers ce dispositif, qui est plus souple qu'AMELIO, puisqu'AMELIO est dans un cadre, et là nous pouvons aider tout le monde. Quand vous regardez notre parc privé, en 2020, nous sommes à 26% de logements médiocres ou mauvais, dans le parc privé. Le territoire roubaisien est à 44%, et la Métropole européenne de Lille est à 34%. Notre parc privé est moins en difficulté qu'ailleurs, et nous sommes quasiment la seule à être dans l'AMELIO +, ce qui est quand même assez curieux. Nous préférons aller plus loin, parce qu'il y a peut-être un certain nombre de logements anciens de familles qui ne sont pas considérées comme très défavorisées, mais qui ont malheureusement du mal à joindre les deux bouts quand même, ce qu'on appelle les travailleurs pauvres. Nous aidons celles-là, alors qu'AMELIO + ne les aide pas. C'est pour cela que nous préférons aller vers l'aide à la transition énergétique par l'aide aux particuliers puisque nous avons une disposition qui marche pas mal. Anne a souhaité renforcer cette aide. Elle me l'a demandé et j'ai accepté. Je trouve que c'est une bonne idée de renforcer ces aides aux particuliers. Cela fait 10 ans que nous le faisons. Nous allons faire de la publicité dessus, pour que les gens sachent que cela existe, et nous allons le renforcer.

Concernant les autres sujets que vous avez évoqués, Madame Chouia, je vous remercie d'avoir fait remarquer que nous allons largement insister sur l'entretien et la transition énergétique.

C'est vraiment l'enjeu de 2023. Nous n'en faisons jamais assez. Après, il faut des moyens. Je l'ai dit lors de mon propos introductif, il y a deux types d'aménagement que nous allons faire pour la transition énergétique.

Nous allons faire de l'entretien, des changements des lampes, des travaux en régie, le PPI, c'est-à-dire des travaux de maintenance orientés vers la transition énergétique.

Nous allons faire de gros projets. C'est le cas de la salle Leplat. Nous allons la démolir et en construire une nouvelle qui sera beaucoup moins passoire énergétique.

Nous sommes actuellement en train de regarder les salles Beaumont et Blaise Pascal. Cette dernière va quasiment être désossée et refaite entièrement. Nous n'allons pas la démolir, parce que sinon nous n'aurions plus de salle de sport et aurions des problèmes avec nos usagers, mais nous allons refaire

complètement la coque. Nous allons d'ailleurs l'étendre légèrement pour remettre des tribunes. Nous en avons profité pour mettre des gradins. Nous allons refaire entièrement le clos et le couvert, de façon à isoler complètement cette salle qui est aujourd'hui une passoire thermique. Je comprends les usagers qui hurlent parce qu'il ne fait pas assez chaud. Nous avons d'ailleurs des problèmes avec notre opérateur qui ne respecte pas son contrat, mais c'est un autre problème.

La salle Beaumont est un peu dans le même cas. C'est une salle qui était faite, à mon avis, de la même façon. L'isolation est carrément inexistante. Nous avons beau chauffer, nous n'y arrivons pas quand il fait froid.

Nous allons refaire complètement ces deux salles. Nous aurons trois salles de sport entièrement refaites, une complètement démolie et reconstruite et les autres complètement refaites. Nous allons démarrer cela en 2023.

Nous allons également refaire la salle des fêtes. C'est une vraie passoire thermique. Nous allons également complètement désosser la salle et la refaire entièrement, de façon à ce qu'elle soit un peu plus moderne qu'aujourd'hui.

Ce sont les travaux les plus lourds.

Tous les travaux ne vont pas être faits en 2023. Nous allons démarrer en 2023, lancer les études pour un certain nombre d'entre eux, et un certain nombre d'autres vont démarrer. C'est le cas de la salle Leplat. Cela va durer 2 ou 3 ans. Il faudra en plus trouver les moyens financiers de faire la totalité, parce que pour ces 4 projets, nous en sommes déjà, à peu près, à plus de 10 millions d'euros. En baissant les impôts, cela m'étonnerait que nous y arrivions.

Le troisième point que vous avez évoqué, ce sont les loges du Zéphyr. Les loges du Zéphyr ne vont pas être faites cette année. Elles seront sûrement faites en 2024. On voit, Monsieur Dupont, que vous n'êtes pas allé voir Élodie Poux. Si vous étiez allé la voir, vous ne diriez pas cela, parce qu'elle a passé un quart d'heure, avec son ton, que vous connaissez sûrement, un peu ironique, à taper sur les villes qui accueillent des acteurs dans des « bouibouis » et sur ces collectivités qui ne respectent pas la culture et surtout les jeunes acteurs, mal accueillis dans des petites salles. Nous n'avons pas été pointés du doigt, parce que nous avons de la chance. Je me souviens de Gérard Jugnot, lors de l'inauguration de la salle, qui avait dit : « Votre salle est très bien. Cela serait bien de travailler sur vos loges. Quand on est sept, et qu'on a que de deux loges, c'est un peu juste pour se changer. »

Je voudrais quand même aussi vous dire qu'il faudrait arrêter de critiquer le Zéphyr. J'ai lu l'article de La Voix du Nord. Lisez-le, il en vaut le coup. Il est du mercredi 30 novembre, ce n'est pas vieux. Lisez-le, au sujet des petites salles de 1000 et des acteurs qui se plaignent parce que les salles de 1000 ont de plus en plus de difficulté. Ce sont tous les jeunes acteurs, tous ceux qui démarrent dans la vie, parce que ceux que nous connaissons et voyons à la télévision vont au Zénith. Celles-là marchent bien, mais seulement ces acteurs ont tous une vie qui va s'arrêter à un moment. Si nous ne mettons pas les moyens pour que les jeunes acteurs viennent se produire, puissent gagner leur vie, et puissent venir s'épanouir dans ces salles, nous allons avoir de gros problèmes culturels en France. Nous faisons partie de ceux qui vont mettre à disposition une salle, avec un public. Certes, ce dernier a du mal à revenir parce que le COVID a fait beaucoup de mal. Nous avons un peu de mal à retrouver les 600 ou 700 spectateurs, que nous avions, en moyenne. Nous commençons. Nous n'en sommes plus très loin, mais nous avons encore un peu de chemin à faire. Notre objectif, c'est que notre salle soit pleine, avec 800 à 900 spectateurs. Nous n'arriverons jamais à 1000, parce qu'il y a toujours des places prises pour les moyens techniques. Cela permet aux jeunes acteurs, aux jeunes comédiens, à tous ceux qui démarrent dans la vie, de se produire. C'est le cas d'ailleurs jeudi soir ou samedi. Je vous invite à venir voir des acteurs qui sont moins connus et qui peuvent se produire dans des salles comme les nôtres.

Vous avez également évoqué les tarifs municipaux. Je n'ai jamais dit que nous allions augmenter tous les tarifs municipaux. Il est simplement marqué que nous allions revoir tous les tarifs municipaux. Nous n'avons pas revu un certain nombre de tarifs municipaux quelquefois depuis 10 ans, voire quelquefois plus, quelquefois 15 ans. Dans les tarifs municipaux, je vous rappelle qu'il y a des tranches. Nous ne sommes pas obligés d'augmenter la tranche la plus basse, qui est celle pour les familles qui sont le plus en difficulté. Par contre, avouez, quand même, quand nous avons une inflation à plus de 6%, cette année, et 4%, l'année dernière, avec des gens qui ont parfois de belles voitures et de belles maisons, que peut-

être nous pourrions augmenter un peu les tarifs pour ceux-là, parce que cela fait 15 ans qu'ils profitent de la situation sans n'avoir jamais eu une augmentation. Nous pouvons peut-être réajuster les tarifs. Nous n'allons pas multiplier les tarifs par deux. Nous avons des tranches tarifaires. Nous pourrions donc le faire. De plus, vous ne pouvez pas nous le reprocher, puisque nous venons de le faire pour la restauration scolaire. Je vous rappelle que nous avons diminué la deuxième tranche. Elle est passée à 1 euro, comme la tranche la plus basse. Nous avons plutôt augmenté les tranches plus hautes. C'est ce que je vous propose de faire pour l'avenir, pour des tarifs qui n'ont pas augmenté pour des écoles de discipline municipale ou pour des manifestations où des gens qui ont un peu plus de moyens pourraient participer au financement de la commune, parce que ce sont des moyens que nous pourrions peut-être réinjecter vers les gens les plus en difficulté. Cela me paraît être de la bonne gestion. Que les gens qui ont un peu plus de moyens financent ceux qui en ont un peu moins, plutôt que de dire que nous n'augmentons pour personne.

Concernant le contrat de ville là, vous avez évoqué la sécurité. Nous sommes en contrat de ville depuis 1983. Depuis que cela existe, nous sommes en contrat de ville. C'était, à l'époque, Michel Delebarre qui avait été le Premier ministre de la Ville. Nous étions ce qui était appelé les DSQ. Cela fait des années que nous sommes dedans. Cela fait des années qu'il y a un volet prévention. Nous avons un certain nombre d'actions avec nos partenaires associatifs. Nous n'avons pas attendu après vous pour le faire, depuis 1983, Monsieur Dupont. Cela fait des années que nous le faisons. Je vous rappelle que nous avons des médiateurs, que nous finançons, qui ne sont pas d'ailleurs dans la politique de la ville. Ils sont dans les rues depuis trois ou quatre ans. Ils ne sont pas dans la politique de la ville, parce que nous n'avons pas demandé de cofinancement. J'estime que l'argent de l'État n'est pas fait pour financer cela, puisque c'est une décision municipale. Je préfère que l'argent de l'État aille plutôt vers les associations, plutôt que vers la ville.

Concernant les écoles, Madame Louchart, j'entends que vous voulez fermer une école. Ce n'est pas tellement mon principe. Je suis plutôt pour qu'il y ait moins d'élèves par classe, surtout dans les quartiers en difficulté. C'est d'ailleurs le sens que porte l'État actuellement, et c'est bien. Là où il y a des difficultés, qu'il y ait un peu moins d'élèves par classe, de façon que ces élèves soient mieux encadrés, que la pédagogie soit plus facile, que les enseignants soient en meilleures conditions de formation et de pédagogie.

C'est ce que je préfère. Cela nous coûte plus cher en raison du forfait de l'école privée. C'est vrai.

Par contre, peut-être que dans les écoles qui sont moins en difficulté - je pense à Victor Hugo, par exemple - il faudrait que nous fassions remonter l'effectif, parce que c'est là où nous perdons des enfants et risquons de fermer des classes.

L'année dernière, j'ai dû intervenir pour éviter qu'elle ne ferme. Je pense que l'année prochaine, je vais avoir du mal à bloquer la fermeture. C'est plutôt dans ces écoles où il faut remettre des enfants. Ce n'est pas à Marie Curie. Ce n'est pas à Jean de La Fontaine, ou à Jules Ferry. Ce n'est pas à Saint-Exupéry, ou, peut-être également, Marcel Pagnol, qui est un peu moins en difficulté. Dans ces écoles qui ont un peu de difficultés, c'est très bien qu'il y ait moins d'élèves par classe.

Par contre, dans les écoles de Lattre de Tassigny ou Victor Hugo, nous devons être vigilants, parce qu'elles sont malheureusement en perte de vitesse et risquent de fermer des classes.

Je termine. Je vous donnerai la parole, ne vous inquiétez pas. Nous avons déjeuné avec le nouveau principal du collège Raymond Devos, qui était étonné de la mixité dans ce collège. Devos est vraiment une réussite. Je félicite d'ailleurs le département pour l'avoir fait et changer l'image de l'école qui n'était pas si bonne que cela quand elle s'appelait Camus. Nous n'y sommes pour rien. Il disait qu'il était étonné de la mixité qu'il y avait, parce que ce n'est pas l'image que l'on ressentait avant.

Nous voyons bien qu'à Hem, nous réussissons un peu à faire la mixité dans les écoles, ce n'est pas le moment de commencer à tout mettre en l'air, sous prétexte que nous payons un peu plus les écoles privées. C'est dommage, mais faisons le boulot pour qu'il y ait plus d'élèves dans les écoles publiques.

Ce sera mieux en accueillant de nouvelles familles. C'est tout ce que nous voulons faire, et essayons de faire avec de la construction nouvelle qui nous permet de faire du parcours résidentiel, de remettre des familles avec des enfants dans de grandes maisons plutôt que des grandes maisons, avec 6 ou 7 pièces, avec 2, voire 1 personne parfois, dedans. Nous souhaitons pouvoir mettre ces personnes dans des

logements plus petits, adaptés à leurs besoins, et de nouvelles familles dans les logements qui permettent de repeupler un peu nos écoles. C'est tout l'enjeu que nous voudrions mettre en œuvre.

Concernant la séparation des parcelles, nous ne sommes pas contre, Madame Chouia. Quand des gens demandent de séparer leur parcelle, si le PLU le permet, nous ne leur interdisons pas de le faire. Malheureusement, ceux qui ont de grands terrains préfèrent les garder, pour l'instant. Peut-être que cela changera demain. Quand ils le demandent, nous le faisons. Il n'y a d'ailleurs aucun moyen de s'y opposer.

Quant aux subventions aux associations, nous allons mettre le même montant, parce que malheureusement nous n'avons pas beaucoup de moyens supplémentaires.

Je souhaite que la CAF garde aussi sa manne à nos partenaires, parce que nous avons deux centres sociaux à Hem. Dans la réécriture de leurs projets de centres, il est important qu'ils soient adaptés aux besoins. C'est pour cela que nous avons fait une CTG, une convention territoriale globale, que nous avons cofinancée avec la CAF, qui permet aux structures associatives, et notamment aux centres sociaux, de regarder les manques, et de faire des propositions pour pouvoir être financées, dans le cadre de ces propositions. Bien évidemment, si les associations proposent des choses qui n'ont rien à voir avec les besoins de la commune ou de la population, je ne vois pas pourquoi l'argent public devrait y être utilisé. Je pense que l'argent public doit aller là où on en a besoin et pas où les gens le réclament. C'est pour cela que nous avons une délibération qui fixe nos orientations de financement vers des écoles de discipline parce que c'est de la pédagogie envers des jeunes, c'est du périscolaire ou de l'extrascolaire. C'est très important.

Nous aidons les centres sociaux parce que c'est important. Il faut que le projet du centre corresponde à notre CTG.

Nous aidons un certain nombre d'associations culturelles ou de loisirs de personnes âgées, parce que c'est de l'accompagnement de personnes âgées, et cela évite l'isolement.

Nous les finançons avec de l'argent public, parce qu'elles ont un lien avec les objectifs que nous nous fixons.

Ce n'est pas parce qu'ils sont associatifs. Il y a plein d'associations à Hem qui ne sont pas financées par la ville. Elles existent et travaillent dans leur coin, avec leur propre financement. C'est la loi de 1901. Le premier financement d'une association, ce sont d'abord les adhérents. C'est comme cela que cela fonctionne. L'argent public est utilisé pour l'intérêt général qu'il pourrait dégager. C'est ce que nous essayons de faire à la ville de Hem,

Pour répondre en même temps à Monsieur Dupont, il y aura peut-être des subventions qui baisseront si nous estimons que les associations ne rendent pas l'intérêt général que nous leur demandons, nous ne les financerons pas. Je ne vois pas pourquoi nous financerions une association, parce que c'est une association. Je vous rappelle que, depuis la loi Hamon, une association est une entreprise.

Voulez-vous prendre la parole ?

M. Jacques DUPONT : non parce que cela reviendrait à relancer le débat de façon un peu longue. Concernant les écoles, il est clair que vous avez mis le doigt sur un cercle vicieux. Le fait que, avec justesse, les zones REP puissent faire des classes de 12 élèves fait en sorte que la moyenne du coût de l'élève en établissement public est plus importante. La mesure sociale efficace faite sur ce type d'école bénéficie indirectement aux écoles privées qui n'en ont pas forcément besoin. Nous ne contestons pas la loi, mais le débat est ouvert. Est-ce bien légitime que les présidents d'OGEC, dont Gaëtan se faisait le défenseur, réclament toujours plus d'argent ? C'est ce que j'ai entendu en commission, cette semaine.

M. Francis VERCAMER, Maire : Gaëtan, pourrais-tu préciser ?

M. Gaëtan DECOSTER : les présidents d'OGEC ne réclament pas. Ils sont contents de savoir que la Mairie joue le jeu pour qu'ils puissent faire face à l'évolution de leurs tarifs et de leurs frais de fonctionnement.

M. Pascal NYS : le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse réactualise les données chaque année et les transmet. La moyenne nationale est plutôt autour de 1000 euros par enfant. Nous sommes encore en dessous.

M. Francis VERCAMER, Maire : c'est parce que nous faisons attention à la gestion de nos équipements. Dans les travaux que nous faisons dans les écoles, notamment de Lattre de Tassigny, par exemple, alors

que l'énergie augmente, nous allons diminuer la consommation assez fortement. Nous avons déjà isolé la toiture. Nous allons isoler le reste du bâtiment. Cela aura vraisemblablement un impact sur le coût de l'énergie. Alors maintenant, évidemment, cette énergie double ...

M. Jacques DUPONT : ne vous défendez pas. Vous appliquez la loi et la loi est et vous le faites bien. Il n'y a aucun souci là-dessus. C'est pour cela que je disais que nous ne pouvions pas ouvrir un débat plus large qui consistait à dire que cette façon de financer n'est pas toujours moralement, à mon sens, légitime.

M. Francis VERCAMER, Maire : si vous voyez un député que vous connaissez, n'hésitez pas à lui dire.

M. Jacques DUPONT : nous lui avons déjà dit. Nous en débattons, mais pas avec une de nos voisines qui est chargée d'une mission sur le sujet.

M. Francis VERCAMER, Maire : nous allons attendre de voir son rapport et surtout ce que l'État en fera. J'ai un peu l'habitude. Il y a plein de rapports de parlementaires dans les tiroirs qui n'ont jamais été appliqués.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Merci.

Avec 29 voix pour et 2 voix contre de Mme Mathilde Louchart et M. Jacques Dupont, le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

22. CESSION DU TÈNEMENT FONCIER RUE DU 6 JUIN 1944

M. Francis VERCAMER, Maire : je passe la parole à Laurent Pastour pour la délibération numéro 22.

M. Laurent PASTOUR : il s'agit de la cession du foncier de la commune, rue du 6 juin 1944. Nous sommes propriétaires de l'arrière des terrains de la Cantoria. Nous sommes propriétaires du 1, rue du 6 juin 1944. Depuis mars, nous sommes propriétaires du 1 bis, rue du 6 juin 1944. À la suite d'une délibération d'octobre 2021, nous avons lancé un appel à projets « promoteur », sur l'ensemble de ces terrains, fin 2021.

Nous avons reçu une vingtaine de candidatures. Trois ont été sélectionnées. La société « Loger Habitat », associée avec Vilogia, sur la partie logements sociaux, et « Avenir Investissement » sur la partie commerce.

Cette délibération a pour but d'acter la vente de ce terrain à ce groupement pour la somme de 1400 000 euros, TTC.

Pour l'instant, le permis de construire du projet n'est toujours pas déposé. Il va comporter trois à quatre cellules commerciales en front de la Grand Place et une trentaine de logements, au-dessus, avec une terrasse. Nous espérons avoir une brasserie restaurant, qui donnera sur la Grand Place puisqu'il y a un grand manque à ce niveau.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : merci. Les éléments de la délibération ne mentionnent pas la procédure qui a abouti au choix de ce projet. La délibération ne mentionne pas grand-chose d'ailleurs. C'est ce que nous avons reproché, en commission, puisque finalement nous pensons être en droit de connaître finalement toute la phase préalable qui a abouti au choix d'un lauréat, pourquoi lui et pas un autre ? Nous ne partageons pas les critères qui ont déterminé ce choix. Vous nous avez indiqué que le principal critère déterminant, au-delà du respect du programme qui consistait à proposer des commerces en rez-de-chaussée et des logements, c'est la qualité esthétique et architecturale du bâtiment. Vous avez choisi sur la photo. La photo est quand même l'élément le plus subjectif dans ce type de projet. Nous constatons que la ville de Hem est devenue très attractive pour les promoteurs immobiliers. Il y a d'ailleurs eu énormément de réponses à l'appel à projets.

Le prix du foncier a fortement augmenté et les prix de vente des logements explosent. En tant que propriétaires fonciers, cette attractivité nous donne le pouvoir d'être exigeants sur les projets qui vont être construits. Nous pouvons nous permettre d'être beaucoup plus exigeants avec les promoteurs immobiliers quand le marché est favorable, et pas seulement sur l'esthétique des constructions. Nous

pouvons pousser les curseurs pour obtenir des propositions qui peuvent être vraiment très innovantes en termes de performance environnementale, par exemple, et ne pas se contenter des normes actuelles.

Nous pouvons aussi utiliser la maîtrise de ce foncier pour garantir un plafond sur les prix de vente auprès des acquéreurs, par exemple. Nous savons qu'à Hem, les prix explosent, et qu'une majorité des Hémois n'a plus les capacités financières d'acquérir. J'ai déjà parlé des prix de l'accession sociale. Ils sont quand même très élevés. Quand on est propriétaire du foncier et qu'on a le levier du prix de cession qu'on va faire, on peut négocier les prix de l'accession sociale auprès des promoteurs et des bailleurs.

Nous constatons aussi que la moitié des logements prévus sont des logements de grande taille avec trois chambres, alors que nous venons de dire que la ville manque cruellement de petits logements, notamment pour les personnes âgées. Le vieillissement de la population est aussi une grande cause de la baisse des effectifs dans les écoles. Si nous permettons aux personnes âgées de retrouver des petits logements, ils libéreront leur maison et nous aurons des familles qui viendront s'installer dans les autres quartiers.

Pourquoi y a-t-il autant de grands logements sur ce projet. C'est une question. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : merci. Je vais m'abstenir sur cette délibération. J'ai encore un peu de mal avec ce qui s'est passé en commission. Nous sommes là, majorité et minorité. La démocratie c'est l'échange et le débat. Il est normal de poser des questions et d'essayer de faire avancer les sujets avec les avis des uns et des autres. J'ai déjà dit que vous me trouverez toujours à vos côtés quand les projets ont un sens et que cela va dans l'intérêt collectif et la vision de la ville que je partage et défends. Par contre, nous avons aussi le droit de ne pas être d'accord, sans avoir à subir le mécontentement de nos collègues. L'échange et le débat, ce n'est pas un rapport de force, ce n'est pas un combat. Ce n'est pas celui qui va terrasser l'autre qui va gagner. C'est un peu ce qui s'est passé en commission. C'est comme cela que je l'ai vécu, parce que nous avons posé des questions. Ce ne sont pas des choses à faire, ce n'est pas du tout une image de ce que j'ai envie de défendre de la politique. Je voulais aussi le partager ce soir, parce que je trouve que cela n'est pas du tout à faire et que cela n'honore vraiment personne.

Je rejoins aussi ce qui est dit sur ce qui nous a été présenté dans cette commission, sur le nombre de logements et leur typologie. J'ai eu aussi l'impression - peut-être n'avons pas compris ? - que ce sont de grands logements, en plein centre-ville, où il y a des personnes âgées. C'est une population vieillissante et un quartier vieillissant. Il faut peut-être y mettre des plus petits logements, ou du logement inclusif.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je vais m'abstenir.

M. Francis VERCAMER, Maire : merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Laurent Pastour.

M. Laurent PASTOUR : concernant le programme qui a été écrit, puisque forcément nous avons écrit un programme, en octobre 2021, pour pouvoir faire travailler les groupements, il a été demandé une ventilation typologique de logement qui comportera un maximum de 50% de petits logements T3 et moins. Qu'appelle-t-on petit logement ? Nous l'avons écrit, T3, et moins. Vous dites que T3 ce sont déjà de grands logements. Nous sommes à plus de 50% de logements T2 et T3, donc nous avons une majorité de petits logements plutôt que de grands logements sur ce programme.

La qualité environnementale a été aussi un très gros critère, puisque cela a été écrit dans le programme. Si nous avons pu retirer 17 groupements, c'est pour cela.

Ils ne répondaient pas au programme en termes de typologie de logement, de qualité environnementale et de ce que nous attendions d'un bâtiment qualitatif à ce niveau.

Ensuite, lorsque nous sommes arrivés sur trois groupements, quelques points étaient à améliorer pour respecter le programme. Nous les avons reçus tous les trois, individuellement, pour qu'ils nous présentent la finalité, pour que nous les fassions retravailler sur ces points qui pouvaient ne pas correspondre complètement à ce que nous nous attendions. Les trois groupements ont travaillé et se sont améliorés sur ces points.

En effet, au final, puisque le programme est respecté, que les critères sont respectés, que l'intégration dans l'environnement immédiat, ce qui est quand même un point ultra important, surtout sur la

situation géographique de ce bâtiment, en façade de la Grand Place, au sein du cœur de ville, est respectée, c'est sur l'esthétique que le choix final a été fait. C'est très important, je pense, d'avoir non seulement un bâtiment qui répond au programme en termes de typologie, en termes d'environnement, de qualité, de développement durable et autres, mais aussi un projet qualitatif qui est beau. Je ne renie absolument pas d'avoir toujours cette façon de voir les choses dans nos choix, en termes de bâtiments et de construction. Hem a le droit d'avoir de beaux bâtiments au sein de la ville.

M. Francis VERCAMER, Maire : je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois. Merci.

Avec 28 voix pour et 3 abstentions de M. Jacques Dupont, Mme Mathilde Louchart et Mme Karima Chouia, le Conseil Municipal approuve la cession du tènement foncier rue du 6 juin 1944.

24. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE CONSIGNES AUTOMATISÉES

M. Francis VERCAMER, Maire : nous passons à la dernière délibération, « Occupation du domaine public pour l'installation de consignes automatisées. » C'est toujours Laurent Pastour.

M. Laurent PASTOUR : nous avons été contactés par une société qui s'appelle « Mondial Relay » pour l'installation de consignes automatisées, appelées des « lockers ». Il y en a déjà sur la ville, mais sur des terrains privés, entre autres au niveau du parking de la poste et du parking de Lidl. Nous avons été sollicités par « Mondial Relay » pour la possibilité d'installer ce type de mobilier sur le domaine public. Cette délibération propose d'installer un « locker » sur le pignon du magasin de Little Cécile et un autre en front à la rue du parking des tennis. Le positionnement précis n'est pas encore défini. Il faut que nous en discutions. C'est une délibération qui donne l'autorisation à l'entreprise de l'installer, à ses frais, aussi bien en termes d'installation que de fonctionnement. Il y aura un arrêté pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public, comme cela a été voté en vote bloqué, il y a quelques minutes sur les tarifs de redevances.

M. Francis VERCAMER, Maire : merci. Madame Louchart.

Mme Mathilde LOUCHART : je vais voter contre la délibération. Je l'avais déjà dit en commission. Tout d'abord, il ne nous a été présenté aucun élément qui permette de mesurer quel est le besoin de ces nouveaux emplacements. Le besoin, c'est juste « Mondial Relay » qui vient demander. Nous lui disons « oui », mais il existe déjà plusieurs box « Mondial Relay » sur la ville. Il y en a même qui sont à quelques mètres seulement des emplacements projetés. Si cela était saturé et s'il y avait un énorme besoin, je reverrais peut-être ma position, mais en tout cas, rien de tel ne nous a été énoncé. La demande de visibilité de ce type d'équipement peut se comprendre par rapport à l'aspect commercial. Je n'ai aucun doute là-dessus. Je pense que le rôle d'une ville est avant tout de garantir une qualité pour ces espaces publics.

Autant le positionnement devant un mur peut être acceptable, autant celui en plein milieu d'un espace public est contestable. Je pense que nous pouvons travailler à une charte, tous ensemble, sur la qualité des espaces publics, où nous pouvons nous doter de règles, notamment pour que, par exemple, ce type de projet soit adossé à un mur, ce qui est un petit peu plus acceptable, comme à Lidl. Cela se fond mieux avec l'environnement existant, comme vous venez de le dire, Monsieur Pastour.

J'ai une dernière question concernant l'aspect juridique. Serons-nous tenus d'accepter, de la même façon, toutes les demandes des distributeurs concurrents qui viendront demander un emplacement sur notre domaine public, puisqu'il me semble que nous devons respecter l'égalité et la libre concurrence lorsque nous mettons à disposition notre domaine public ?

M. Francis VERCAMER, Maire : Madame Chouia.

Mme Karima CHOUIA : merci. La logistique urbaine, c'est l'art et la manière d'acheminer les colis au sein des villes. Pour faciliter ces acheminements, il y a un mobilier urbain qui s'appelle les

« Lockers », les casiers connectés. Cela contribue aussi à une politique économique sur la ville. C'est la logistique du dernier kilomètre. Cela a tout son sens quand on travaille l'impact environnemental, puisque cela évite que les camions de livraison fassent des allers-retours au sein des villes. C'est quand même quelque chose qui a un impact intéressant. Nous sommes vraiment dans cette logistique du dernier kilomètre, et c'est important. Cela ne résout pas le problème du e-commerce, puisque je suis plus pour le commerce de proximité, etc. Par contre, cela concourt à avoir une palette d'offres de services pour l'usager qui peut aller à pied, en vélo, etc., chercher son colis, éventuellement. Cela ne doit pas remettre en question les points de collecte qui sont dans les commerces de proximité puisque cela leur apporte aussi un complément de revenu. Cela doit être considéré comme une bonne pratique pour permettre aux clients de récupérer eux-mêmes leurs colis, sur leur passage, pour éviter les livraisons et les allers-retours chez chaque destinataire, au sein des villes. C'est plutôt une bonne chose.

Par contre, souvent, ces casiers connectés ne sont pas n'importe où. On les retrouve dans ce qu'on appelle les « hubs de mobilité », une gare, un centre d'affaires, une zone d'activité, etc. C'est donc peut-être ce à quoi nous devons réfléchir, l'impact que peut avoir le positionnement, où se situe le meilleur endroit pour le faire et où il y a le plus de monde, dans chaque quartier.

Il faudra aussi être vigilants pour que les enseignes ne souhaitent pas déployer chacune leur point de retrait.

Par contre, nous pouvons imaginer des espèces de « drive » piétons, où un même casier peut être partagé par plusieurs enseignes. Cela se fait aussi.

Pourquoi ne pas imaginer, dans une politique économique, d'utiliser aussi cette technologie pour redynamiser le cœur de ville, tout simplement, parce que les commerces de proximité, parfois, ferment tôt. Parfois, lorsque l'on finit le travail un peu plus tard, on arrive lorsque les magasins sont fermés. Nous pouvons peut-être imaginer utiliser ces casiers connectés. Cela se fait, dans les drives fermiers, etc. Cela se développe de plus en plus. Cela peut être une option à réfléchir, tout en sachant qu'il faut garder une attention particulière sur nos commerces de proximité.

M. Francis VERCAMER, Maire : Bruno Duquesnoy et ensuite Jean-Adrien Malaizé.

M. Bruno DUQUESNOY : Tout ce qui est dit est en partie vrai. Il faut savoir que les « lockers », c'est vraiment de la livraison rapide. 40% des gens qui vont prélever leur colis le font à pied ou à vélo. C'est bon pour la circulation des voitures. 70% des clients qui utilisent cela enfin l'apprécient, parce que, comme vous l'avez dit, Madame Chouia, c'est en dehors des heures, et cela permet d'avoir cette livraison pour les gens qui n'ont pas le temps d'aller dans les commerces, pendant les heures de travail. C'est un développement fort aujourd'hui, depuis quelques années. Nous sommes passés à un développement de 40 à 50% de ces « lockers », sur tout le territoire français. Je pense que nous sommes dans la tendance et répondons à un marché, et aussi à moins de circulation dans la ville.

M. Jean-Adrien MALAIZÉ : concernant le besoin du « locker », ma femme faisant beaucoup de colis « Vinted », je passe ma vie dans les points relais ou à l'agence « Mondial Relay ». La dernière fois, un samedi, à l'agence « Mondial Relay », j'ai mis presque 25 minutes pour pouvoir déposer et retirer un colis, tellement il y avait de monde. Depuis qu'il y a le « locker » qui est à Lidl, à côté de la maison, je ne prends plus la voiture pour aller chercher les colis. Je peux y aller à pied. C'est déjà un point positif, ne serait-ce qu'économiquement parlant, parce que je n'utilise plus la voiture. Il y a moins de monde à l'agence « Mondial Relay », quand on doit aller déposer un colis. Ils sont même en train de faire en sorte que les « lockers » puissent aussi servir pour le dépôt de colis, où ils viennent les chercher pour les livrer. C'est pratique. Comme vous disiez, Karima et Bruno, les gens peuvent aller chercher les colis et ne sont plus obligés de prendre leur voiture. Lorsqu'on voit la folie des colis déposés et vendus par « Vinted », il y a forcément un besoin.

M. Jérôme MEERSEMAN : Merci. Plusieurs points ont été abordés. Saïd et moi avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs commerçants. Certains font déjà point relais pour des colis. Leur constat est que, avec l'explosion de la demande, les colis deviennent maintenant gênants pour certains de

nos commerçants, parce qu'ils en ont tellement que cela commence à prendre de la place et que cela peut aussi perturber un peu leur activité.

La plupart d'entre eux, quand nous leur exposons la possibilité d'implanter des « lockers » sur la commune, nous ont applaudis des 2 mains. Pour eux, dans le cas d'un des deux exemples présentés, les personnes qui vont se déplacer pourront aussi venir dans les commerces. Ceux qui sont à proximité ont été questionnés. Ceux qui pratiquent déjà le relais colis ont été questionnés. La plupart d'entre eux sont favorables à ce genre d'installation.

M. Francis VERCAMER, Maire : je pense que nous avons à peu près fait le tour. Nous n'avons pas répondu à votre question sur la concurrence. C'est une bonne question. C'est Laurent qui va répondre.

M. Laurent PASTOUR : comme je l'ai dit en commission, cela n'est pas parce qu'aujourd'hui nous sommes appelés par une enseigne que nous n'étudierons pas les demandes d'autres enseignes. Pour l'instant, nous n'en avons pas, mais cela n'est pas non plus parce que d'autres enseignes vont réclamer d'avoir des « lockers » sur le territoire, que nous aurons forcément l'emplacement et l'intérêt de la faire. Nous analyserons toutes les demandes, mais nous ne sommes pas obligés d'accepter toutes les demandes, au même titre que toutes les demandes de « Mondial Relay » n'ont pas été acceptées. Les règles de la libre concurrence sont tout à fait respectées, puisque nous analysons et nous décidons.

M. Francis VERCAMER, Maire : j'ajoute, pour terminer, que votre idée de charte est intéressante. Nous pouvons la reprendre et bâtir une charte avec vous. Je suis ouvert à cela, parce que je pense que c'est quelque chose qui va se développer et que cela ne serait pas mal de travailler ensemble sur une espèce de Charte qui permet de fixer des règles que nous pourrions partager et voter en Conseil. Monsieur Dupont.

M. Jacques DUPONT : d'autant plus que dans les analyses diverses et variées que nous avons entendues sur ce sujet-là, ce soir, nous ne sommes pas partis de la base. Personne n'a donné le nombre de colis qui étaient livrés sur le secteur couvert par le « locker ». Nous parlons d'un secteur que je connais bien. C'est un « locker » qui va prendre 7 à 10 colis, ce qui représente ce qui est livré par l'ensemble des acteurs, en 1 minute, sur ce secteur. Il faut regarder comment utiliser ces « lockers », pour qui, pour quoi. Nous ne pouvons pas prendre comme principe de base que cela va résoudre le problème de la circulation, d'autant plus que, pour un des deux emplacements, le « locker » est situé juste devant un feu rouge. Je crois que la majorité des voitures vont s'arrêter sur le trottoir, n'importe comment, pour pouvoir aller chercher leur colis. C'est un quartier que je connais très bien et je peux vous parier sur cela.

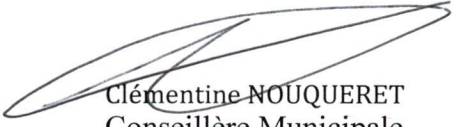
M. Francis VERCAMER, Maire : notre compétence n'est pas de savoir si le projet va être rentable, ou s'il va y avoir beaucoup de colis. Des entreprises nous demandent si nous sommes d'accord pour accueillir des « lockers ». Nous n'avons pas de raison de le refuser, parce que c'est aussi un service à la population.

Je suis aussi mesuré que vous sur le fait qu'il faut éviter qu'il y en ait partout, n'importe comment, et que les gens s'arrêtent n'importe comment. C'est pour cela que nous allons travailler avec vous sur ce sujet. Il est intéressant que nous fassions une charte et regardions comment nous pouvons faire. Sur le quartier dont vous parlez, à côté du carrefour à Jules Guesde, nous l'avons justement mis sur le parking pour que les gens puissent aller sur le parking pour s'arrêter. Maintenant, c'est comme pour les écoles. Nous avons un parking à côté. Cela n'est pas pour cela qu'il n'y a pas des gens qui se garent sur le trottoir pour faire descendre les enfants. Nous le savons. La police veillera aux abus, en la matière. Mais, malheureusement, nous savons que des gens vont vouloir entrer dans le « Locker » avec leur voiture pour éviter de descendre. Mais c'est, malheureusement, ce qu'on connaît un peu partout.

Je vous propose de passer au vote cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

Avec 29 voix pour et 2 voix contre de Mme Mathilde Louchart et M. Jacques Dupont, les élus approuvent la signature d'une convention d'occupation du domaine public par des consignes automatisées de la société Mondial Relay, rue Jules Guesde et sur le parking public rue des Trois Baudets.

M. Francis VERCAMER, Maire : Merci de votre participation. La séance est levée. Bon match. Bonnes fêtes de fin d'année.



Clémentine NOUQUERET
Conseillère Municipale,
Secrétaire de Séance



Francis VERCAMER
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL